

Extrait d'acte de décès

Héritier réservataire

Définition de glossaire

Mis à jour le 15 février 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Descendant, ou à défaut de descendant, le conjoint survivant, à qui la loi réserve une part d'héritage qui ne peut être diminuée

- [Code civil : articles 912 à 917](#)



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-deces?publication=R12674>